



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

☑ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10 ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

Classement RACE Calendrier régional – Cyclo-cross 2025/2026

Le classement RACE est utile pour l'établissement des grilles de départ, lors des cyclo-cross du calendrier régional du Comité Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il sera fait application du barème suivant :

- 25 / 22 / 20 / 19 / 18 / 17 / 16 / 15 / 14 / 13 / 12 / 11 / 10 / 9 / 8 / 7 / 6 / 5 / 4 / 3 points pour les 20 premiers coureurs classés.
- 2 de (21 à 30) et 1 point à partir de 31

Un barème spécifique est attribué pour la catégorie Masters H :

50 / 45 / 42 / 40 / 38 / 36 / 34 / 33 / 32 / ... / 1 point pour les 40 premiers coureurs classés.

Un classement RACE sera établi pour chacune des catégories suivantes :

- U15 (H et F)
- U17 (H et F)
- U19 (H)
- Masters 40 ans et +
- Féminines
- Espoirs / Séniors (H – de 19 à 39 ans)
- Un coureur Fair Play par catégorie (attitude exemplaire – comportement – sportivité – assiduité) décision arbitrale

Coupe de France de Cyclo-cross :

Tout coureur licencié en Région Sud et participant à une manche de Coupe de France sur la saison 2025/2026 se verra attribuer au classement RACE un total de **15 points**, auxquels s'ajoutent les points du barème si le coureur termine dans les 20 premiers (ou les 40 premiers dans le cas d'un Master H).

Inter région Sud – Est :

Pas d'épreuve en 2026

Pour être Champion régional, avoir fait au moins 3 cyclo-cross dans la saison (dont le championnat départemental).

Stéphane GARCIA
Le Président
Du Comité Région Sud

